Les Jeunes MR demandent une campagne pour mieux faire connaître les ressources de santé mentale

Niveau de pouvoir :

FWB

Catégorie :

Enseignement supérieur / Recherche et Développement/ Santé

État des lieux :

En 2024, le suicide est devenu la première cause de mortalité chez les jeunes en Belgique. Il représente désormais un décès sur quatre parmi les 15-24 ans, dépassant les accidents de la route.

Motivation de la proposition :

À partir de ce constat alarmant, notre groupe de travail s'est interrogé sur les dispositifs déjà existants pour lutter contre ce phénomène. En réalité, de nombreuses initiatives sont en place, mais elles restent trop peu connues des jeunes.

Ainsi, sur l'ensemble des campus, des pôles santé proposent des consultations psychologiques gratuites ou remboursées. Pour les moins de 25 ans, une consultation coûte entre 0 et 11 €. Les psychologues conventionnés de première ligne sont répertoriés par province sur plusieurs plateformes officielles, et des équipes mobiles sont également disponibles dans chaque province.

Par ailleurs, plusieurs lignes d'aide existent :
-107 pour obtenir un soutien psychologique immédiat ;
-0800 32 123, la ligne de prévention suicide, disponible 24h/24.

Proposition concrète :

L'objectif de cette motion est de faire connaître et de valoriser ces dispositifs, aujourd'hui trop peu mis en avant. Nous avons choisi de concentrer notre action sur l'enseignement supérieur, un environnement particulièrement stressant et anxiogène, notamment à l'approche des examens. Une motion complémentaire portant sur l'enseignement secondaire sera proposée lors du prochain congrès.

Pour rendre ces initiatives plus accessibles et mieux connues des étudiants, nous proposons une campagne de communication en plusieurs étapes au sein des établissements d'enseignement supérieur :

1. Lors des journées d'accueil, un moment spécifique serait réservé au pôle santé afin qu'il puisse se présenter et expliquer son rôle aux nouveaux étudiants.
2. Une communication continue des universités et des hautes écoles tout au long de l'année, rappelant les dispositifs disponibles via des affiches, des e-mails et une journée de sensibilisation.
3. La formation d'un "délégué santé" dans chaque organisation et cercle étudiant, assurée par le pôle santé, afin de créer un relais direct entre les étudiants et les professionnels.

Motion déposée par :

GT Jeunesse, enseignement, formation & vie étudiante